



Le service public c'est le bien de tous

janvier 2016

## Le journal des TERRITORIAUX

Publication du syndicat CGT de la ville de Bourges et de Bourges plus

### Bonne année 2016

Les fêtes et cérémonies pleines de bonnes intentions sont passées et le quotidien revient au galop.

Les idées courtes resurgissent. La fonction publique variable déterminante qu'il suffirait d'ajuster d'une main ferme pour que la France se redresse; comme si les problèmes économiques étaient de la responsabilité des fonctionnaires.

A des problèmes complexes, il faut des solutions simples et que l'accès à la simplicité passe par la désignation de responsables.

Citons en vrac : les immigrés responsables du chômage, les chômeurs qui abusent, les fraudeurs du RSA ou de la Sécu, les grévistes qui ne pensent qu'à eux, les syndicats arc-boutés aux acquis, les fonctionnaires qui ne travaillent pas assez, trop avantagés, trop sécurisés, en finir avec le statut et passer aux contrats de 5 ans et poursuivre le non remplacement des départs à la retraite.

Ce discours là, nous l'entendons quotidiennement.



#### Edito

*-Bonne année  
-le FN  
-attentats  
-11<sup>e</sup> congrès  
-PPPCR  
-26 janvier  
-capital décès  
-à quoi ça sert  
-solution pas le problème*

Le résultat du FN obtenu aux élections régionales est un soulagement, mais ne nous leurrions pas pour autant car ce parti politique rétrograde, en récupérant un certain nombre de sièges au sein des conseils régionaux, gagne progressivement du terrain.

Nous devons continuer à lutter activement contre toute forme d'idéologie hostile à la Fonction Publique et favorable au patronat. En effet la remise en cause par ce parti du temps de travail, des jours de carence, du code du travail, de l'impôt sur la fortune, ne fait que valoriser la cause patronale. Les collectivités gérées par des élus frontistes prônent l'austérité, la précarité, et les restrictions budgétaires. Soulignons également les recrutements de partisans et les attaques envers nos camarades syndiqués **qui ont pour but d'affaiblir le dialogue social et de ce fait la démocratie**

**Attentats :** suite aux attentats du 13 novembre qui ont ensanglanté Paris et Saint Denis, l'état d'urgence a été décrété par le président de la République, pour une durée de trois mois. La France est entrée en guerre, selon les propos de François Hollande, mais peut-on réellement déterminer l'issue du conflit ? Pendant cette période, l'état d'urgence limite grandement les manifestations et fait cesser les expressions revendicatives. N'y aurait-il pas une volonté, sous ces mesures protectionnistes de museler les organisations syndicales pour une durée « encore indéterminée ». Le dialogue social, très souvent mis à mal ces derniers temps, n'a pas fini de souffrir des décisions politiques.

### **LE 11<sup>e</sup> congrès de la fédération CGT des services publics, s'est tenu du 23 au 26 novembre à Poitiers.**

« La lutte des classes ça s'apprend » cette formule d'Henri Krasuki, rappelée par Baptiste Talbot, a guidé les débats de ce congrès. Celui-ci, très constructif, a permis de réactualiser les statuts de notre fédération, il a permis également de réaffirmer l'incompatibilité des valeurs que nous défendons avec celles prônées par le front national. Ce congrès réaffirme également la position fortement revendicative de la fédération des services publics.

## Protocole Parcours professionnels Carrières Rémunérations (PPPCR)

**Bien que cet accord soit minoritaire, Le Premier Ministre a annoncé que le gouvernement appliquerait le protocole PPPCR de manière unilatérale. Valls confirme ainsi son mépris pour les fonctionnaires et agents publics, leurs organisations syndicales et la démocratie sociale.**

**Pourquoi la CGT n'a pas signé !**

**1) Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués :**

Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail.

**2) Le double discours du gouvernement :** la première partie du protocole réaffirme plusieurs principes fondamentaux quant au Statut Général des Fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction Publique, mais l'écart est considérable entre cette réaffirmation et la politique gouvernementale qui met la Fonction Publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques.

**3) Plusieurs engagements sont trop diffus** et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi de l'évolution statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de travail, dont le calendrier et **la finalité sont totalement flous.**

**4) La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale** conduira à un ralentissement des déroulements, en particulier en première partie de carrière. Le passage à une durée d'échelon unique et la possibilité d'accélération de carrière pour un contingent d'agents jugés plus méritants créent de forts risques de favoritisme, voire de clientélisme, et donc d'inégalités entre les personnels. Marylise LEBRANCHU a chiffré l'effet de cette mesure à « **500 millions annuels d'économies** ». Sic...

**5) Le rallongement de la durée des carrières** pour atteindre l'échelon terminal conduira à des gains indiciaires insuffisants au regard du temps supplémentaire passé en activité : ainsi, pour atteindre le futur dernier échelon de son grade, un adjoint administratif devra prolonger sa carrière de 4 ans pour gagner 19 points supplémentaires, soit un gain réel de 15 points puisque les 19 points incluent 4 points de régime indemnitaire convertis en points indiciaires.

**6) La garantie de « dérouler » au moins deux grades** sur une carrière complète est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus - promouvables, **dans des conditions inconnues.** Garantir deux grades dans la carrière d'un agent est bien un minimum. Qui n'a pas eu un déroulement de carrière au moins sur deux grades ! La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

7) Transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire (2016-2018)

La transformation d'une partie des primes en points d'indice interviendra à partir de 2016 pour les agents de la catégorie B et à partir de 2017 pour les agents des catégories A et C. Pour les fonctionnaires ne percevant

actuellement que peu ou pas de prime, cette transformation se traduira par une augmentation du traitement indiciaire :

- 4 points pour la catégorie C soit 18,52 € bruts mensuels,
- 6 points pour la catégorie B soit 27,78 € bruts mensuels,
- 9 points pour la catégorie A soit 41,67 € bruts mensuels.

L'intégration des primes dans le traitement indiciaire est une revendication prioritaire de la CGT

**La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et au rattrapage des pertes accumulées, mesures sans lesquelles toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.**

La poursuite de la politique de gel de la valeur du point d'indice, entrée dans sa 6<sup>ème</sup> année en juin dernier, continue de plomber le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique. Les pertes accumulées de pouvoir d'achat du point s'élèvent à : - 5 % depuis 2010 et - 14 % depuis 2000. Pour un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, ce sont 93€ de perte mensuelle. Cette situation tire toutes nos rémunérations vers le bas : le salaire net moyen des agents de la Fonction Publique, incluant tous les éléments de rémunération, dont les primes et promotions, est en baisse continue depuis 2011 selon l'INSEE.

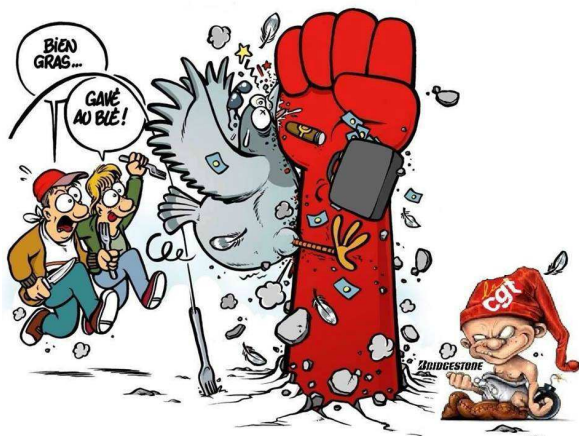


**Le 26 janvier, une journée de grève unitaire d'action intersyndicale CGT, FO, SOLIDAIRE... a été décidée pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat, ainsi qu'une ouverture vers de véritables négociations salariales. La mobilisation sera déterminante sur l'augmentation du point d'indice !**

### **Forfaitisation du capital décès :**

L'équité sans la justice. Le décret 2015-1399 du 3 novembre 2015 diminue fortement le montant versé à la famille en cas de décès des fonctionnaires et militaires non retraités. Ce montant, versé par l'employeur public est maintenant forfaitisé. Il était d'une année de salaire il passe à 13 600€. Cette forfaitisation baisse de façon importante le capital décès perçu par les ayants-droits des fonctionnaires. **En apparence une mesure d'équité, en réalité une économie misérable.**

*Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!*



### **Comité technique CT**

#### **C'est quoi ?**

C'est une instance où siègent des membres de la direction face aux membres des organisations syndicales élues.

#### **A quoi sert cette instance ?**

• **A émettre un avis lorsque la direction présente des questions et/ou projet de textes relatifs :**

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, et des compétences ;
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et les incidences sur les personnels ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- à l'insertion professionnelle ;
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations.

#### **En quoi cela vous concerne ?**

Par exemple, si l'administration souhaite changer votre :

- Volume de congés
- Cycle de travail
- Indemnités horaires
- Le contenu de tous les accords
- L'organisation de votre service ; les dossiers seront présentés au Comité Technique National pour avis

### **Comité d'hygiène et de sécurité au travail CHSCT**

#### **C'est quoi ?**

Les représentants syndicaux sont désignés au vu des résultats obtenus au comité technique local ou national.

#### **Il est de sa compétence :**

- De contribuer à la protection de la santé physique, mentale, et de la sécurité
- De contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- De veiller à l'observation des prescriptions légales.

#### **A quoi sert cette instance ?**

Le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels. Elle contribue en outre à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'elle estime utile dans cette perspective. Cette instance peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement sexuel et moral.

Le CHSCT suggère toute mesure à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, assure l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

## **Et si les fonctionnaires n'étaient pas le problème mais la solution.**

Presse et Média bien pensantes nous assènent que nous coutons, que nous sommes coupables et qu'il serait temps de mettre fin à notre statut.

### **Et si c'était l'inverse.**

La véritable novation du statut, est que nous ne sommes pas payés au regard de critères de rentabilité ou de productivité mais au regard de nos capacités. Nous sommes propriétaires de notre grade et ne dépendons pas du bien vouloir de notre employeur pour équilibrer nos fins de mois.

Résultat : nous travaillons bien mieux que dans le secteur privé.

Et ceux qui n'ont pas de mots assez durs contre la Fonction Publique, ont été obligés de reconnaître que les services publics sont plus que jamais utiles et qu'ils ont joué un rôle majeur d'amortisseur social lors de la crise de 2008. Malheureusement beaucoup de pays n'ont pas cette chance.

A l'aube de cette année nouvelle, nous avons besoin de débattre sur l'avenir possible et ne pas rester sur la pensée unique que l'on nous martèle quotidiennement.

*(There is no alternative)* disait Margareth Thatcher *(Il n'y a pas d'autre choix)* et bien ce n'est pas vrai,

***Oui, nous sommes la solution. Alors soyons combatifs, soyons heureux. Nous sommes ceux qui tracent la voie, ceux qui doivent être imités pour que ce monde tourne enfin à l'endroit.***

### **Le 16 novembre 2015, à midi, une minute de silence a été observée en mémoire des victimes et blessés des lâches attentats de Paris.**

*En France, et dans de nombreuses capitales du monde, cette minute de silence a été observée en hommage aux victimes de l'horreur absolue ! Une communion des peuples contre cette tragédie et pour la défense des valeurs humaines et des libertés.*

*Partout ? Non !*

*Les dirigeants du service des eaux de Bourges Plus n'ont pas daigné rassembler le personnel de la ZAC du Porche afin de rendre hommage aux victimes ! Seul, quelque uns, de leur propre initiative, se sont rassemblés dans la salle du réfectoire pour ce deuil national. Aucune communication des encadrants, mais bien présents à midi pour partir des locaux.*

*Le respect de la dignité humaine est une valeur inconnue dans ce service, qui a pourtant connu six décès prématurés, dont trois suicides depuis la création de la Communauté d'Agglomération. De nombreux agents partent, quittent la Fonction Publique, ou craquent dans l'indifférence la plus totale.*

*Loin des propos de Monsieur Pascal Blanc aux agents de ce service ; la démotivation, l'écœurement, la perte du sens de leur mission pourtant exprimés par ces agents n'y fait rien ! Sentiment et ressenti décuplés en ces périodes d'évaluation, ou plutôt de dévaluation des agents.*

*Alors, vous pensez, cette minute de silence ?*

*Rien à foutre !!!!*

**Liberté, Egalité, Fraternité.**

## **Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !**

### Bulletin d'adhésion

**Nom .....****Prénom.....****Service.....**

Pour nous contacter : **Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges et de Bourges Plus**

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3<sup>ème</sup> étage (ancienne mairie)

Tél 02-48-57-82-47 permanence tous les lundis

Mail :

Sites internet : [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr) - [www.ud18.cgt.fr](http://www.ud18.cgt.fr)